

API

ouest INFORMATION

n° 170/17 JAN. 2F

QUEST FRANCE

**EN
GRÈVE**

**NON AUX
LICENCIEMENTS
POLITIQUES**



L'ENJEU POUR LA DROITE

LA PRESSE EPURÉE



Sommaire

- P 2-3. Big Chief, ouvrières contre le plan d'austerité.
- P 4. Echec de la greve chez Roul.
- P 5. St Nazaire: action en cours aux AFO..
- P 6-...et aux Chantiers de l'Atlantique.
- P 7,8 Ouest-France, journalistes en greve
- P 9,10. Apres la condamnation de l'educateur
- P 11. La place de l'enfant dans un projet socio éducatif, conference de presse Francas.
- P 12. Théâtre, "La Crosse en l'Air"
- P 12. Municipales: questions aux candidats par le Comité d'Acces aux Bords de L'Erdre.
- P 13. Nucléaire: mais va-t-on la laisser faire cette centrale?
- P 16. L'APL en question..

MIEUX QUE DIF-GADJET!

BIENTÔT:

LA UNE EN TEXTILE DE LUXE!

L'APL
BULLETIN QUI TIRE
LA COUVERTURE
À SOIE!



Calendrier

- Mardi 18 janvier : constitution à Nantes d'un comité France-Amérique latine
assemblée générale à 20H30 MJC des Dervallières
- Jeudi 20 janvier : Gala Palestinien à 20H salle Bonnaire, boulevard Jules Verne
chemin de la Bottière : films, débats, folk, expo.
: Réunion du comité Place, à 20H30 école d'architecture rue Mas-
senet : "présentation du rapport de la commission cadre de vie
CFDT".
- Vendredi 21 janvier : Bilan du comité de soutien à l'educateur, à la Géraudière.
: La folie à Saint-Nazaire ? Dans le département ? Rendez-vous
à la MJEP de St-Nazaire, 33 bd V.Hugo, avec Caro (psychiatre),
des soignés et des soignants.
Coordination Femmes, salle des Bernardières à 14H.
- 21-22-23 janvier : Trois jours d'information sur le nucléaire avec le CRIN à
LA ROCHE SUR YON (un oubli dans le texte... !)
- 26 et 27 janvier : Centre Protestant de l'Ouest débat : "Santé et Sécurité Sociale"
avec Clément Michel
- vendredi 28 janvier : Le théâtre Equivoque présente "La crosse en l'air" de Prévert
à Mortagne sur Sèvres au cinéma Le Familial.
- Samedi 29 janvier : "Les Jeannes" à la MJEP de Saint-Nazaire, 21H (33 bd V. Hugo).
Ciné-club à la Fraternité Protestante, 3 rue Amiral Duchaffault
"La religieuse" de J. Rivette.
- 5 et 6 février : Stage "Culture et Liberté" sur la vie municipale

OUBLI - Vendredi 21 - 21h30 MJEP St-Nazaire
Le problème de la psychiatrie dans la région. après le
passage de l'ère 1980 etc... En 2010. (1) Article de une seule
"solution", l'internement (St Jacques sur la Loire 300, Pontpérian 450
Mindin 1200 lits). Quelle alternative - Avec Guy CARO.

21.01.77

Big-Chief : les ouvrières contre le plan d'austérité patronal !

BIDERMAN possède aujourd'hui un petit empire du textile. L'une des toutes premières firmes de confection française.

Avec des usines dans le Nord comme à HENIN BEAUMONT, des magasins spécialisés à PARIS et aux quatre coins de France (Armand Thiery Sigrand)... Ses appétits de grandeur ne s'arrêtent pas là : ne vient-il pas de racheter les usines MAS de TOULOUSE et BORT-LES-ORGUES ?

L'industrie du textile et de l'habillement est en proie aux convulsions et restructurations dues à la crise profonde qui affecte ce secteur.

Et avec le plan Barre, Biderman se sent pousser des ailes : il prend des parts dans les trusts textiles américains, mais surtout, s'agissant d'appliquer aujourd'hui les consignes de "fermeté" et "d'austérité" face aux revendications ouvrières, il fait figure de digne émule du "premier économiste de France".

Ainsi, à l'usine BIF CHIEF de la ROCHE SUR YON, au coeur de la Vendée, il s'emploie à rogner depuis deux ans maintenant les avantages acquis par les 550 ouvrières au cours des luttes passées. Mais depuis une semaine, rien ne va plus à Big Chief où c'est le "ras le bol général" comment disent les ouvrières. Plus de la moitié d'entre elles ont décidé la grève le lundi 3 janvier jusqu'au mardi 12, où le mouvement a été interrompu.

REMISE EN CAUSE DES ACQUIS DE 75

Elles ont salué à leur manière l'année 77 : depuis plusieurs semaines déjà, Biderman et Petitpré, le patron de l'usine de La Roche, multipliaient les coups contre un certain nombre d'acquis d'avant la lutte de 75 (voir ana-

lyse CGT-CFDT ci-contre).

Le débat était vif sur le type d'action qu'il fallait mener en réponse à la brutalité patronale : la grève illimitée ? Les jeunes ouvrières les plus durement touchées par l'exploitation et qui sont la base active de la section CFDT encore minoritaire, la souhaitaient avec ardeur. Parmi les ouvrières plus âgées, qui ont connu les péripéties de la lutte de 75, et ses rebondissements, certaines penchaient plutôt pour les action "d'avertissement", plutôt les débrayages et les grèves répétées de 24 Heures.

A.G. POUR LA GRÈVE

Pour trancher toutes ces controverses sur l'action à mener, il fallait une assemblée générale et un vote. Ce qui a été fait le 3 janvier.

Du vote à bulletins secrets, la CFDT voyait avec surprise se dégager une courte majorité pour sa proposition de grève illimitée.

..UN VRAI MUR..

Toute la semaine dernière, elles occupaient le restaurant au premier étage.

Les ouvrières grévistes se sont employées à élargir cette courte majorité qui opposait un refus résolu au diktats de Biderman qui n'a pas pris la peine de se signaler.

"Un vrai mur..." dit une ouvrière. Elles sont descendues dans les ateliers pour discuter, convaincre celles qui continuaient la production, sans toutefois réussir à lever les hésitations que renforçait le mutisme têtu de PETITPRE.

Une semaine de grève n'avait pas permis vendredi dernier de modifier, de manière sensible et durable les positions en présence.

Campant sur leurs positions d'attente et de "laisser faire", les représentants de la section CGT "où l'influence du PCF se fait sentir d'une manière pesante", comme disent des ouvrières,

.../...

proposaient en inter-syndicale de "recourir à d'autres formes de lutte plus souples"... en même temps qu'ils affirmaient avec plus d'insistance "qu'il ne fallait pas s'entêter à engager d'ici le 18 février des actions qui pourraient effrayer et faire fuir Biderman...".

REPRISE: FIN D'UN PREMIER ROUND !

L'argument a un certain poids aujourd'hui chez nombre d'ouvrières : c'est en effet, le 18 février qu'arrive à expiration le contrat de location-gérance de l'usine, où Biderman avait reçu un concours financier de 3 millions alloué par l'Etat.

Libre à Biderman de racheter définitivement Big Chief. Et on comprend dès lors que les assauts de ce petit roi du textile contre les droits acquis des travailleurs, n'ont d'autre but que de reprendre l'entreprise au rabais, en ne garantissant que les maigres avantages de la convention collective de la branche.

Pas de rancœur.

Pour les ouvrières grévistes qui reprenaient le travail hier matin, il s'agissait d'un premier round d'un combat prolongé contre Biderman. Dans leur esprit nulle acrimonie ou rancœur contre leurs camarades : "Il faudra encore convaincre qu'il faut la force contre Biderman, que c'est le seul moyen de le faire céder. D'autant, ajoutait une responsable syndicale, que nous n'avons pas mis tous les atouts dans cette première bataille, et tout particulièrement la solidarité active tant dans le groupe Biderman que sur les usines de la Roche".

"Oui, confirmait une jeune ouvrière pour qui c'était l'apprentissage de la lutte, le moral est intact. On ne pourrait pas être une minorité en grève. Il y aura sous peu d'autres bagarres contre Bidermann..."

BIG CHIEF: LA POLITIQUE DE BIDERMAN DEPUIS 75

(...) On se souvient du mouvement qu'il y a eu suite à la reprise de Big Chief par Bidermann, il y a deux ans.

SALAIRES

A l'époque, il existait certains avantages pour le personnel, par rapport aux conventions collectives nationales.

En s'installant chez Big Chief, Biderman fait le forcing et veut ramener tout le personnel à la convention ce qui se traduirait par une baisse de salaire de 13 %.

(...)

CONDITIONS DE TRAVAIL

Que s'est-il passé depuis ces deux années ? Les conditions de travail se sont dégradées :

les ouvrières produisent deux fois plus de vêtements avec le même matériel. Pourtant la direction continue à faire des menaces sur le rendement. On veut chaque mois, avec la complicité de la main d'oeuvre, obliger certaines personnes à effectuer des heures supplémentaires : des menaces sont faites aux personnes réfractaires.

EMBAUCHE ?

La direction s'attribue ce droit puisqu'elle déclare que parallèlement elle embauche.

Parlons-en de l'embauche :

Bidermann a profité de la loi sur les contrats "emploi-formation" pour former aux frais des contribuables du personnel nouveau.

On n'aurait rien à dire s'il n'existait pas au départ une pré-sélection (qui ne coûte rien à l'entreprise) et fait en 48 heures le tri des personnes non-rentables pour l'entreprise.

.../...

Pour la petite histoire, sur 45 filles embauchées, 3 ont été retenues. De plus, Bidermann pratique actuellement l'abattement d'âge. Ainsi une ouvrière de moins de 18 ans, gagne 1 100 F nets !

Plusieurs licenciements ont été aussi effectués depuis ces deux années. Tant à la Roche qu'à Paris. Et ces derniers jours, Bidermann vient encore de licencier huit personnes à Paris dont le délégué syndical CFDT.

De plus, toute revendication est systématiquement repoussée. Même les demandes qui ne coûtent rien à l'entreprise sont refusées par principe.

Par exemple : une personne qui doit aller chez le médecin doit fournir un justificatif alors que son temps d'absence n'est même pas payé !

Rappelons aussi que le salaire moyen d'une ouvrière est de 1 500 F nets, quoi que déclare Monsieur Bidermann. (...)

Maintenant il a décidé de ne plus appliquer les accords signés en mai dernier (...).

Le personnel mensuel s'est vu retirer une fraction de son salaire sans même en avoir été avisé (100 F par mois environ), ce qui, sur un ou deux ans, se traduira par une baisse du pouvoir d'achat de 13 % (...)

Tout est remis en cause,
C'est le ras le bol général.

Extraits - Quotidien du
Peuple - 12 janvier 77.

ROUL-NANTES : 50 LICENCIEMENTS, GRÈVE

(extraits Ouest-France)

Les travailleurs de l'entreprise Roul à Nantes (sanitaire, chauffage central) se sont mis en grève lundi matin pour s'opposer au licenciement de cinquante salariés ainsi qu'à une réduction d'horaires à 40 H sans compensation; mesure qui a pour effet de porter atteinte à leur pouvoir d'achat. De plus, ils craignent la fermeture définitive de l'entreprise, car plusieurs indices laissent apparaître cette éventualité.

La forme d'action choisie est la grève de 24 heures reconductible. Ainsi, hier soir, l'assemblée générale a décidé une nouvelle journée de grève pour mercredi.

L'entreprise Roul, spécialisée dans la plomberie, le chauffage et la climatisation, emploie actuellement 135 salariés, en tenant compte de 50 licenciements annoncés en décembre à la suite du dépôt de bilan.

Comment l'entreprise est-elle arrivée à cette situation ? Le syndicat CGT estime qu'aucune mesure importante n'a été prise contre les causes

fondamentales de cette crise, comme le recommandait le plan de redressement imposé par le tribunal, en décembre 75, à la suite d'une situation de cessation de paiement.

Ce plan prévoyait notamment l'embauche de cadres et de techniciens, ainsi qu'un apport financier.

Selon la CGT en effet, la dégradation est essentiellement due à une "destruction" de l'encadrement au niveau technique et commercial. A titre d'exemple, elle déclare que le bureau d'études employait en 73 trente techniciens et qu'il n'en emploie plus que quatre aujourd'hui, et avant le licenciement.

Ces mesures ont, à ses yeux, eu pour effet la dégradation de l'outil de travail, en ce qui concerne la recherche des marchés, la conduite des chantiers, les études.

L'entreprise est viable, conclut le syndicat, mais pour cela il faut lui donner des structures d'encadrement, comme le prévoyait le plan de réorganisation.

Dernière minute: le travail a repris sur un échec : les licenciements sont maintenus, assurances données aux syndicats sur le pouvoir d'achat, et l'assurance du maintien des indemnités de congé payé pour les licenciés.....

AFO (Ateliers et Forges de l'Ouest)

CONTRE LE PLAN DE RESTRUCTURATION

Dans un tract (voir APL n° 168), la CGT et la CFDT expliquaient la situation que l'on peut résumer ainsi :

- La Direction des A F O demande aux travailleurs de faire les frais du plan de restructuration pour permettre aux actionnaires de maintenir leurs profits.

Pour les 130 personnes mises au chômage (et toujours payées par la Direction pour un an), les syndicats, malgré les promesses du mois de décembre : "On ne vous lachera pas", ont accepté la reprise du travail le 3 janvier en expliquant le manque de perspectives dû à la crise économique actuelle.

UNE MANIF "ENTERREMENT"

Si le personnel non mis au chômage a donc repris le travail, les 130, eux, ne sont pas inactifs. Tous les jours, sur proposition intersyndicale, la moitié environ des 130 occupent un jour la transat, un autre les remorqueurs, ou encore le syndicat patronal ou les véritas (société de gardiennage).

Mercredi 12, à l'initiative de la CGT, les syndicats CGT-CFDT ont organisé une manifestation "enterrement" suivie par plus de 300 personnes portant des masques.

Cette manif voulait symboliser l'enterrement du quai de réparation navale (cout : 5 milliards d'anciens francs), et qui non seulement ne créera pas des emplois (comme promis en mars 75), mais ne garantira même pas l'emploi des salariés de la réparation navale.

Parmi les 130 chômeurs, l'un d'entre eux, lors d'un entretien, nous a dit qu'il déplorait que les actions mûrement réfléchies par les



SCANDALE!
L'APL SE FAIT
ENTREtenir PAR
DES CHOMEURS! Lire page 45

syndicats (plusieurs heures de discussion) sont proposées et votées en trois minutes par ceux qui vont les effectuer.

LES PROPOSITIONS DES SYNDICATS CFDT-CGT

- REFUS DU PLAN DE RESTRUCTURATION :

"Qui remet en cause les avantages acquis et n'apporte aucune solution industrielle (...), la situation des A F O est due principalement à la politique d'abandon du pavillon français".

- PASSAGE DES NAVIRES FRANCAIS en réparation et en révision en priorité dans les ports français.

- Construction de petites unités.

- Diversification de la production des A F O.

- Fin des pavillons de complaisance, etc...

ENQUETE A P L

P.S. - Aux A F O, toujours 170 travailleurs seront mis au chômage partiel pour la semaine du 17 au 24.

- Signalons que le Port de Saint Nazaire, est bloqué par la grève du personnel des ouvrages mobiles depuis mardi 11, pour protester contre la non-application de l'échelle promotionnelle annuelle.

St-Nazaire : APRES L'OCCUPATION DU "Bellamy", OÙ EN EST LA LUTTE AUX CHANTIERS ?

Où en est la lutte aux Chantiers de l'Atlantique ?

Quelles formes a-t-elle prises depuis le début de l'année, après l'occupation du Bellamy, puis le reflux de l'action ? (APL n° 166 - 167).

Au début de la semaine dernière (lundi 10 et mardi 11 janvier), des débrayages ont eu lieu : 3/4 d'heure par secteur, dans des proportions de 40 % de l'ensemble des travailleurs.

Les Syndicats ont posé une alternative :

- Mener une lutte qui s'intégrerait à l'ensemble des luttes au plan national ;

- Continuer la lutte à l'intérieur des chantiers.

* 23 % étaient favorables à la poursuite d'une action, sans se prononcer sur l'une ou l'autre des deux propositions.

* 17 % ne se sont pas prononcés.

L'ATTITUDE DE LA DIRECTION

La confusion est totale sur les moyens de poursuivre la lutte (confusion entre les mots d'ordre nationaux et locaux dans les assemblées générales).

La déception ressentie après l'échec de l'occupation du Bellamy et le manque de perspectives offert par les instances syndicales entraînent une certaine passivité de l'ensemble des travailleurs (malgré le désir d'une minorité de continuer à se bagarrer).

Cela entraîne qu'actuellement, la Direction est en position de force, ce qui se manifeste dans son attitude

à l'égard des syndicats.

En effet, elle veut grignoter sur les avantages accordés traditionnellement en ce qui concerne les crédits d'heures ; elle tend à les réduire à :

- 30 H pour les délégués du personnel ;
- 20 H pour les délégués du comité d'entreprise ;
- 40 H pour les délégués syndicaux.

Il est à noter que cette attitude de la Direction n'est pas localisée sur Saint Nazaire, à la Rochelle, où les Syndicats avaient tenté d'appliquer les avantages acquis à Saint Nazaire (possibilité de prise de parole sur les Chantiers), la direction ALSTHOM a répondu par la mise à pied de neuf délégués syndicaux.

La seule perspective d'action qui s'offre aux travailleurs est que de nouveaux débrayages sont prévus lundi et mardi de cette semaine.

ENQUETE A P L

OUEST-FRANCE EN GRÈVE !

14-01 - Aujourd'hui encore, Ouest-France n'est pas en vente dans les kiosques. La grève de la rédaction contre le licenciement de Pierre Duclos continue et Jeudi matin la quasi totalité des rédacteurs venus de tous les départements était réunie dans la grande salle de conférence de l'usine de Chantepie. (Rennes).

L'assemblée générale a été quelque peu houleuse et a permis à chacun de préciser ses positions.

D'un côté le rédacteur en chef M. Brulé a déclaré qu'il approuvait la décision de François Régis Hutin de licencier Pierre Duclos. Devant tous les journalistes il a même déclaré qu'il avait "longuement réfléchi" et que pour lui aussi la décision était irrévocable. Cette prise de position étonne dans un journal où pendant des années la rédaction en chef s'est toujours piquée d'être indépendante de la direction et solidaire de "ses" journalistes, même dans les cas les plus difficiles.

Autre temps, autres moeurs... dans la période de crise que traverse Ouest-France, François Régis Hutin a su faire en sorte que la rédaction en chef se range docilement voire servilement à ses côtés.

Ce ne serait pas surprenant dans un autre journal. A Ouest-France, c'est un nouvel élément qui amène à penser que des choses graves se préparent.

Lors de cette assemblée générale, la CGC des journalistes nouvellement implantée dans l'entreprise et très minoritaire à ce point fait savoir qu'elle ne s'associerait pas à un mouvement de grève mais que "elle ne jouerait pas le rôle de briseur de grève".

En clair, les syndiqués CGC ne feront rien pour que le journal puisse paraître même en nombre limité d'éditions.

L'inter-syndicale SNJ, SJF, CFTD ; SNJ-CGT, reste ferme pour sa part sur ses positions en réclamant la réintégration sans condition de Pierre Duclos.

Quant aux ouvriers du livre, ils n'ont pas encore décidés s'ils s'associaient

ou non à la grève.

Toutefois, mercredi soir, ce sont eux qui ont empêché que la direction puisse faire paraître Ouest-France dans trois départements (Manche, Mayenne, Sarthe) ainsi qu'elle en avait manifesté l'intention.

En effet, ils ont refusé de travailler avec des journalistes qui n'étaient pas ceux dont ils recevaient habituellement des instructions.

UN JOURNAL QUI RENTRE DANS LE RANG

Depuis deux jours, dans douze départements de l'Ouest de la France, près d'un million de lecteurs sont privés de Ouest-France.

C'est grave. Non seulement parce que Ouest-France est le premier quotidien Français (650000 exemplaires diffusés chaque jour en 76) mais aussi et surtout parce que ce n'est pas un journal régional comme les autres.

Rien à voir par exemple avec le Méridional ou le Progrès de Lyon sans être progressiste, Ouest-France est un journal bien fait, et devant d'autres journaux régionaux, on se prendrait presque à dire qu'il est honnête.

Si la grève et les événements actuels sont si graves, c'est justement parce que Ouest-France est en train de changer : il rentre dans le rang... le licenciement de Pierre Duclos et la chasse aux sorcières qui commencera certainement bientôt, prouvent à l'évidence qu'une époque est finie et qu'une autre commence qui ne sera sûrement pas glorieuse.

D'aucuns se rappellent peut-être qu'en son temps, il y a une quinzaine d'années Ouest-France fut courageux osant pendant la guerre d'Algérie aller à contre courant et dire clairement qu'il ne se battait pas pour une Algérie Française.

Aujourd'hui, bien des angles ne sont pas arrondis et François Régis Hutin, ne fait plus guère d'anti-conformisme que lorsque de temps en temps, il signe un article tiède contre la peine de mort.

En fait, l'honnêteté et la qualité de Ouest-France réside dans les pages locales.

Le localier, par son travail même détient un pouvoir, c'est un personnage. Qu'il soutienne des grévistes,

.. ENCERCLÉ PAR LA PRESSE HERSANT..

chatouille un notable ou égratigne des patrons, c'est tout un rapport de force "sur le terrain" qui peut changer.

La direction du journal était parfaitement consciente de cet état de fait. Mais que pouvait-elle faire ? Licencié les localiers peu dociles et en prise sur la réalité ?

C'était difficile et elle a trouvé une solution plus simple et qui se révèle plus efficace : depuis quelques temps, tous les articles qui sortent du banal "exposé objectif des faits" sont relégués dans l'édition qui couvre directement la zone géographique concernée par l'information.

Ainsi par exemple, si tel événement important se passe à Caen, surtout s'il met en cause "l'ordre des choses", il n'a aucune chance d'être imprimé ailleurs que dans l'édition de la ville.

S'il devient vraiment difficile de le contenir dans la page locale, il passe en page départementale.

Enfin, si décidément il n'y a pas moyen de le cacher, il sera publié en page régionale "Normandie".

Pour que l'information passe en page "informations générales" et touche donc également les Pays de la Loire et la Bretagne, il faut qu'elle soit d'ampleur nationale...de toute façon et depuis déjà plusieurs mois, la direction s'efforce d'empêcher les journalistes d'écrire des grandes enquêtes ou des reportages, en affirmant que "pour que le journal se vende, il faudrait ne parler que de remises de médailles et de départ en retraite".

Toute la structure de Ouest-France repose sur les divisions ; récemment François Régis Hutin a nommé trois nouveaux directeurs (un par région) chargés de surveiller étroitement les informations.

La hiérarchie est priée de serrer les rangs. Le contrôle des informations est renforcé et le renvoi ou la mise à l'écart de certains journalistes est commencée.

On ne peut ignorer que Ouest-France va vite devoir affronter des adversaires conséquents qui l'encerclent de tous les côtés.

Au nord, Robert Hersant et Paris-Normandie, à l'est le groupe Amaury avec le Maine Libre et le Courrier de l'Ouest. Au sud enfin, Robert Hersant encore qui installe une imprimerie pour le Figaro à Nantes et voudrait développer son petit journal de Lorient : La Liberté du Morbihan.

De plus depuis quelques temps, les ventes d'Ouest-France stagnent, et baissent même dans certains départements.

La direction de Ouest-France va se lancer à son tour dans une politique commerciale agressive. A l'évidence, Ouest-France se prépare à de très durs combats où tous les coups sont permis.

Peut-être verra-t-on un jour apparaître dans le journal ces photos strictement interdites jusqu'à présent de femmes déshabillées et de catastrophes sanglantes ?

L'image de marque y perdrait mais de nouveaux lecteurs arriveraient. Qui gagnera, des requins de la presse nationale ou du colosse de la presse régionale ? On le saura sans doute bientôt.

Extrait de Libération le 14 janvier



L'EDUCATEUR Léon Lanoë CONDAMNE À RENNES UNE MENACE POUR LE TRAVAIL SOCIAL

DES ATTENDUS MORALISANTS, RÉACTIONNAIRES ET DIFFAMATOIRES

Après analyse des attendus du Jugement rendu le 20 décembre 76 par la Cour d'Appel de Rennes, le Comité de Soutien, scandalisé par le contenu moralisant et réactionnaire de ces attendus, leur caractère diffamatoire, et les menaces dirigées contre les travailleurs sociaux qu'ils contiennent, décide de diffuser ces attendus dans les Comités de Soutien, les syndicats et les associations qui ont participé à l'action.

Il décide de publier le texte que Léon LANOË a lu devant le Tribunal pour se défendre. Enfin, il tient à préciser en ce qui concerne la falsification des faits que la présence de Léon n'était pas obligatoire pour que les groupes obtiennent la maison de Conquereuil, et que Léon ne s'est jamais "livré à des ébats" dans la même chambre que les jeunes (d'ailleurs pour le week-end incriminé, Léon était seul).

Il faut également relever que les témoignages de Jean Gatard (ex-coordonnateur des C.A.E.) et de René-Jean Garçon (ex-président de la M.J. des Dervallières) n'ont pas été entendus.

Jean aurait pu témoigner que l'action de Léon n'était pas une initiative personnelle mais qu'elle se situait dans une concertation avec l'équipe des Dervallières.

De plus, René-Jean avait demandé la présence d'un adulte auprès du groupe de jeunes mais il n'était en aucun cas question d'une intervention répressive sur la sexualité des jeunes.

Les attendus laissent aussi supposer un désaccord de la part des parents alors que ceux-ci ont été contactés par Léon et que leurs témoignages démontrent le contraire.

Enfin, rappelons que Monsieur A (le père qui a porté plainte), estimant que sa déposition a été utilisée, a rédigé une position de soutien à l'action éducative et que celle-ci, malgré l'importance de son contenu, n'a pas été lue lors du jugement.

A la demande de quelques uns du Comité de Soutien, il est proposé une réunion le : VENDREDI 21 JANVIER à 20H30 à la Géraudière pour :

1) Pourquoi le pourvoi en Cassation a-t-il été demandé ? Est-ce qu'on le maintient ?

2) Discussions à partir du texte des attendus du Jugement et de la défense de Léon.

3) Est-il possible de tirer un bilan de fonctionnement du Comité de soutien pendant un an ?

- . Sur l'information (presse...).
- . Sur la mobilisation (gala...).
- . Sur la défense.
- . Sur la coordination.
- . Sur les manifestations, etc...

- Composition du Comité de Soutien 10/03 et 15/12.
- Prise de décisions et leurs applications
- Un comité de soutien, pourquoi ? comment ? quand ? et pour qui sert-il ?
- Coordination avec les syndicats et les autres luttes dans le Travail Social.
- Bilan financier, son importance dans la lutte.

ET MAINTENANT... QUELLES PERSPECTIVES ?...

Si vous ne pouvez être présents, écrivez vos réflexions.

M.F. FLAHAUT
1 Bd Stalingrad - NANTES

Des éducateurs



LES ATTENDUS DU JUGEMENT

(...) QUELQUES ZEXTRAITS :

Considérant tout d'abord que les actes de débauche sont caractérisés d'une manière générale par des dérèglements des moeurs, des excès condamnables dans la jouissance des plaisirs sexuels. Qu'ils tendent à inciter les victimes. que sont les mineurs à livrer leur corps aux plaisirs sexuels d'autrui et à avoir une attitude dépravée.

Que la corruption, qui a avant tout, un aspect moral, peut ne pas se manifester extérieurement, mais résulter de la destruction chez le mineur des principes de pudeur et de retenue dans l'accomplissement de l'acte sexuel.

(...)

Considérant que l'existence de faits matériels résulte en la cause, d'une part que les rapports sexuels n'ont pu avoir lieu à Conquereuil que par suite de la circonstance que LANOË, éducateur, avait accepté d'être l'accompagnateur des mineurs lesquels, en son absence, n'auraient pu obtenir de l'association, l'autorisation de séjour dans l'immeuble. Que d'autre part, constitue encore un acte matériel le fait par le prévenu d'avoir procuré aux garçons des préservatifs et de les avoir encouragés à les utiliser, favorisant ainsi leurs agissements en leur enlevant toute crainte quant aux conséquences éventuelles futures de leurs rapports sexuels.

Considérant par ailleurs que ces actes matériels ont bien tendu à la débauche et à la corruption des mineurs, et qu'ils ont eu pour but de satisfaire les passions d'autrui. Qu'il suffit pour le constater que LANOË a toléré que les rapports sexuels se réa-



lisent à plusieurs couples réunis dans la même chambre ; qu'il est établi que tous les jeunes présents connaissaient les agissements de leurs camarades. Que LANOË ne pouvait ignorer que des rapports sexuels pratiqués en groupe dans une même chambre constituait des outrages publics à la pudeur d'autant plus caractérisés que certains des jeunes qui n'avaient pu amener de partenaire et qui de ce fait reposaient dans la pièce voisine pouvaient à tout moment pénétrer dans les lieux et devenir les spectateurs des ébats de leurs camarades.

Que mieux encore, en acceptant lui-même de coucher avec sa concubine parmi les couples se livrant à leurs ébats amoureux, il a du fait de l'autorité que lui donnait sa qualité d'éducateur, entendu persuadé les mineurs que leur comportement n'avait rien de contraire aux bonnes moeurs alors que son attitude et sa tolérance ne pouvait avoir pour résultat que de détruire la fraîcheur d'âme et les sentiments de pudeur existant encore chez ces jeunes parmi lesquels une fille avait à peine 14 ans.

(...)

Qu'au surplus s'étant refusé ainsi qu'il l'a reconnu à s'inquiéter préalablement de la moralité du milieu parental, de l'accord des parents à ce que leurs enfants se livrent à de telles pratiques, de l'âge même des participants à ces sorties; il n'était pas en mesure d'apprécier le degré de dépravation que les mineurs avaient pu atteindre et qu'en tout état de cause il n'a pu contribuer qu'à aggraver par son propre comportement laxiste voire même amoral.

(...)

Que le fait que bien d'autres éducateurs en prévention partagent son point de vue et aient exigé par l'envoi à la Cour de nombreux télégrammes et lettres de soutien à sa cause, qu'il soit relaxé est particulièrement inquiétant mais ne saurait avoir d'influence sur la décision des juges répressifs, lesquels sont tenus de faire application de la loi pénale dès lors qu'ils ont constaté que les éléments constitutifs de l'infraction qui leur était soumise se trouvait établis.

interview:



NON JE NE ME TROUVE PAS RESSEMBLANT.

NON JE NE SUIS PAS PAYÉ POUR ACQUITTER LES DEPRAVATEURS ET AUTRES FELONS DE LA SORTE

MANQUERAIT PLUS QUE ÇA LAISSER FAIRE LE PÉCHÉ C'EST MA NEVROSE QUE VOUS VOULEZ OU QUOI?

SI MA BOURGEOISE A TOUJOURS LE MORAL ? MAIS... C'EST MA VIE PRIVÉE VOYONS...

DE QUOI MORALE BOURGEOISE JE NE VOIS PAS DE QUOI VOUS VOULEZ PARLER...

D'AUTRES QUESTIONS ?

CONFERENCE DE PRESSE des Francs et Franches Camarades

La place de l'enfant dans un programme socio-éducatif

Créée en 1944, l'association des Francs et Franches Camarades a considérablement évoluée depuis cette date, se lançant dans des "actions" plus sociales et plus politiques.

Aujourd'hui, les Francas mènent une réflexion approfondie sur les conditions de vie de l'enfant dans notre société.

Dès 1967, ils lancent l'idée d'une école ouverte à l'éducation globale", associant toutes les personnes concernées par l'éducation de l'enfant : parents, enseignants, éducateurs.

Une des idées forces de ce projet consiste, au niveau de l'espace, à grouper dans un même lieu, tous les équipements sociaux éducatifs, les rendant par là-même plus accessibles aux usagers lors des moments de loisirs, aussi courts soient-ils.

LES FRANCAS EN LOIRE-ATLANTIQUE

En Loire-Atlantique, les Francas regroupent 38 associations organisatrices d'activités de loisirs pour l'enfance et l'adolescence. Ils animent environ 100 centres aérés dont les 2/3 se trouvent à Nantes. Pendant les vacances scolaires, 9 000 enfants viennent journalièrement dans ces centres aérés, ce qui nécessite 1 000 animateurs regroupés dans des associations regroupés aux Francas.

UN PROJET EDUCATIF

Après avoir fait le constat des mauvaises conditions de vie que connaît l'enfant aujourd'hui :

- concentration urbaine, grands ensembles où le peu d'espaces verts disparaît rapidement sous le béton, logements exigus ;
- la moitié des enfants ne partent pas en vacances ; les deux tiers n'ont pas accès aux loisirs éducatifs ;
- l'école ne remplit pas sa mission faute de moyens ;

Les Francas proposent, au niveau communal, un projet éducatif :

" Il y a peu de programmes socio-éducatif prévus dans notre département, peu d'équipements en centre de loisir, on vit sur l'acquis de la libération... La Loire-Atlantique est un département pauvre en ce domaine".

Ce qu'il faut c'est adapter les équipements en fonction du temps de loisirs en créant :

- 1 - des petits centres de loisir proches de l'habitat pour en bénéficier durant des temps très courts ;
- 2 - au niveau des quartiers : maison de l'enfance utilisable lorsqu'on a un peu plus de temps libre ou pendant les petites vacances scolaires ; également utilisable par l'école. Terrain de jeu, bibliothèque pour l'enfant...
- 3 - à un niveau plus vaste : des centres aérés situés à la périphérie urbaine ;
- 4 - enfin, des centres de vacances avec logements adaptés aux différents âges. Centres de vacances familiales.

UN CHOIX POUR LES MUNICIPALITES

Les Francas demandent des équipements spécifiques pour les enfants, une cohérence éducative associant l'école avec les loisirs.

"Tout cela est réalisable, disent les Francas, mais il faut s'en donner les moyens ; il y a un choix à faire. Il faut que la municipalité fasse ce choix".

C'est pour cela qu'ils présenteront leur projet éducatif à tous les candidats aux élections municipales. Cependant, l'Etat a également un rôle à jouer en mettant des moyens financiers à la disposition des communes.

Ils rappellent qu'à la libération, l'Etat prenait en charge 50 % du prix de revient de la journée de formation d'un animateur ; aujourd'hui, cela ne représente que 1 à 2 % .

Après cet exposé, une discussion a eu lieu sur le thème de la conférence.

Plusieurs représentants d'associations y participaient : C.S.F. , CEMEA, Organisations des Centres de Loisirs Nantes et Saint-Herblain, FEN-SNI mais également des animateurs des Francas,

→
des instituteurs.

Les Francas éditent une plaquette dans laquelle ils exposent leur projet.

On peut se la procurer en écrivant aux Francs et Franches Camarades
18 rue de la Carterie 44000 NANTES

Correspondant APL

ENVIRONNEMENT.

THEATRE

Théâtre Equivoque

Deux imposteurs, forcément puisque théâtraux et puis zut, quoi ! Simplement un garçon et une fille qui en ont marre des décors poussiéreux et qui pensent que les imposteurs sont ceux qui nous font croire que l'essentiel dans la vie c'est d'être ou de ne pas être...cucu.

Le Théâtre Equivoque c'est aussi diverses animations théâtrales sur la Vendée (La Roche sur Yon) le Maine et Loire (Cholet, Angers), la Loire-Atlantique (Nantes), des spectacles dans les M.J.C., les F.J.T....et des projets (!)

LA CROSSE EN L'AIR ou les tribulations d'un os au Vatican... Bref, la poésie qui sort des tiroirs et qui se jette toutes griffes dehors sur ce qui l'limite. En deux mots, elle est l'Antéchrist" de nos "religions" qu'elles fassent appel à Dieu, aux hommes, ou à l'argent.

De toute façon, la "Crosse en l'air", avalanches de mots qui se suivent, se bousculent, s'entrechoquent, éclatent, qu'on aime ou qu'on n'aime pas, ça hurle de vie....

P.S. : Si la poésie ça vous dit rien, faut pas hésiter à venir, y'aura de la musique (folk médiévale) avec Patrick Coutton.

THEATREQUIVOQUE présente :

"LA CROSSE EN L'AIR" de J. Prévert

au cinéma Le Familial Mortagne/Sèvres
le 28 janvier 1977

MUNICIPALES : LE CABE
QUESTIONNE LES CANDIDATS

Tous les ans, à cette époque, nous formulons les plus vifs souhaits pour que l'accès aux Bords de l'Erdre devienne une réalité pour tous?

Depuis huit ans menons un combat dur, déjà des réalisations ici et là ont vu le jour, mais elles sont peu nombreuses et beaucoup vont malheureusement à l'encontre de ce que nous exigeons.

LES MUNICIPALES : et voici qu'arrive l'échéance des élections municipales, sur toutes les communes concernées (Sucé, Nantes, Carquefou, La Chapelle sur Erdre...) il va falloir que les conseillers municipaux sortants rendent des comptes à la population.

Le CABE se doit aussi de questionner TOUS LES CANDIDATS aux élections de mars 1977, pour se faire une idée de leurs intentions d'action quant aux problèmes des Bords de l'Erdre.

Lors de notre dernière réunion, nous avons projeté de réaliser des lettres qui seraient envoyées à ces candidats.

C'est pour cette raison que LE COMITE POUR L'ACCES AUX BORDS DE L'ERDRE se réunira le 19 janvier prochain à la Chapelle sur Erdre.

Correspondant APL-CABE

CENTRALE NUCLEAIRE: A PROPOS DES ARTICLES PARUS DANS LA PRESSE.

(Comité de Défense de l'Environnement)

Quelques commentaires des articles parus dans Ouest-France du 3 au 7 janvier.

LE CHOIX DU PELLERIN

Les élus locaux affirment avoir pris connaissance des projets EDF en même temps que le reste de la population ; cependant dans le dossier EDF, il est dit que le site a été choisi à la demande d'élus locaux ! En 1975 un responsable communal aurait visité la centrale nucléaire de Tihauge en Belgique ; il avait ensuite conseillé à un agriculteur des environs de Buzay de ne pas trop investir et laissait supposer un grand projet futur dans la région.

LA CENTRALE

La surface demandée par EDF est de 280 ha au Pellerin ; d'après un rapport intercommunal (Pellerin, Cheix, Rouans), les expropriations rendraient non viables plusieurs dizaines d'exploitations. A Braud Saint-Louis, en Gironde EDF demandait 170 ha, actuellement l'EDF occupe 700 ha ; ceci pour déverser des tonnes de terre, sables et vases provenant du trou nécessaire à l'installation de 2 réacteurs, au total : 1 600 000 m³.

Que deviendront les réacteurs après 20 ans de fonctionnement ? Si le démontage de cette énorme masse de déchets radioactifs est possible, il est très coûteux et son coût n'est pas compté dans le prix du KWH nucléaire. Si l'EDF veut par la suite installer d'autres réacteurs pour remplacer ceux hors d'usage, il faudra encore exproprier pour agrandir le site.

LES REJETS

Le dossier EDF précise que les rejets liquides seront de 1 200 m³ par an et par tranche d'eau "faiblement" radioactive ; quels sont réellement les chiffres des rejets envisagés en fonctionnement normal ? De plus, certains isotopes radioactifs de longue période, s'accumuleront dans l'environnement au cours des années. Et l'on sait les possibilités de reconcentration dans les chaînes alimentaires de certaines de certains corps

radioactifs initialement dilués dans l'eau des mers ou des rivières.

D'après l'EDF, Région équipement de Tours mai 1976, il existe deux hypothèses possibles pour les rejets de la centrale du Pellerin :

1°) 1ère hypothèse : taux de rupture de gaine 0,25 % ;

2°) 2ème hypothèse : taux de rupture de gaine 1 %.

Dans la première hypothèse les rejets radioactifs seraient pour le tritium 6 000 curies par an, pour les gaz rares 38 000 curies par an.

Dans la seconde hypothèse, pour le tritium 7 200 curies par an, pour les gaz rares 150 000 curies par an.

Pourquoi dans son dossier déposé en Mairie, ces chiffres calculés par l'EDF ne sont pas fournis ?

REJETS DE VAPEUR

Les rejets de vapeur par les réfrigérants seront pour les 4 tranches de 2 m³ par seconde soit 172 800 m³ par jour, quelles études permettent à l'EDF d'affirmer que dans la région du Pellerin, ces rejets de vapeur, qui représentent la consommation en eau d'une ville de 250 000 habitants, seront sans effets ?

Les Pellerinains qui luttent contre l'implantation de la centrale nucléaire craignent, bien plus que les travailleurs immigrés, qui ne sont pas encore là, certains élus locaux tels que Messieurs Lamour et Chauty qui effectuent une propagande en faveur de l'énergie nucléaire et qui utilisent leur position d'élus pour cette propagande (on se souvient de la lettre de M. Chauty adressée à toute la population des environs du Pellerin, lettre à entête du Sénat, diffusée par la Préfecture avec le fichier des abonnés à l'EDF).

PAS DE TERRES POUR LA CENTRALE !

Le comité de défense de l'environnement du Pellerin a pour objectif immédiat de lutter contre l'implantation de la centrale nucléaire et d'informer la population sur les dangers de l'industrie nucléaire. Créé il y a plus d'un an, ses moyens d'action sont :

bulletins d'information, fichiers, spectacles débats, expositions, manifestations...

Dernièrement au Pellerin et à Cheix, s'est constitué un G.F.A. (Groupement Foncier Agricole) pour conserver aux terres

leur vocation agricole. Ainsi, les propriétaires exploitants ou non exploitants regroupent leurs terres, refusent de les vendre et organisent une défense collective. SI EDF n'a pas de terres, les populations n'auront pas de centrale.

CERTAINS CONSEILLERS DORMAIENT !



Samedi 8 janvier, le Conseil Général de Loire-Atlantique a donné un avis favorable au projet d'implantation d'une centrale nucléaire sur la commune du Pellerin.

La façon dont s'est déroulé le débat est particulièrement scandaleuse : certains conseillers dormaient, d'autres s'absentaient fréquemment et quelques uns ont tout simplement oublié de voter.

Afin de comprendre les motivations de certains conseillers généraux, il est bon de ressortir quelques unes de leurs réflexions :

GUILLARD : "toutes les formes modernes d'énergie sont dangereuses, c'est le progrès".

PELLERIN : " La population du Pellerin est contre, mais si nous écoutons les populations, il n'y en aurait nul part, alors pourquoi pas au Pellerin ?"

Docteur JARDIN : "Il semble que les dommages causés conduisent au maintien d'un certain équilibre".

LEMOINE : " Il y a des centrales nucléaires partout, pourquoi pas chez nous ?"

GOURAUD : "Je suis solidaire des populations ; je regrette que le dossier comprenne plus des affirmations voire des estimations que des données techniques".

HERAUD : "Le choix énergétique est un choix de société, celui de la centrale un chantage à l'industrialisation de la Bretagne...il faut des économies d'énergie et on lutte contre le gaspillage...la question d'une société autogestionnaire compatible avec le nucléaire se pose... à la sécurité nucléaire correspond une société policière...c'est pourquoi nous sommes opposés à l'implantation d'une centrale nucléaire au Pellerin.

Ces élus qui décident de l'avenir d'une région et de celui des générations futures n'ont pas voté pour un projet de centrale (qui selon eux est hors de leur portée), mais pour une politique qui fait abstraction totale des populations à qui

l'on ne demande pas leur avis. Il est à noter que Monsieur Lambourg, conseiller général du canton du Pellerin, n'a pas pris la parole, ce qui confirme qu'il ne fait rien pour faire respecter les avis des conseils municipaux et celui des populations.

MAIS VA.T.ON LA LAISSER SE FAIRE CETTE CENTRALE ?

(Bon Dieu, mais c'est bien sûr)

Samedi 8 janvier se déroulait à la préfecture de Nantes, une séance au Conseil Général devant discuter et donner un avis sur l'implantation de la centrale nucléaire au Pellerin.

La séance n'a été publique qu'à partir de 14 H, publique veut dire que 12 personnes du Pellerin ont été admis à la séance.

SUR LE CHEMIN DU CONSEIL GÉNÉRAL

Des pellerinains en vadrouille se sont retrouvés à un certain nombre devant chez Monsieur Lambourg, conseiller général du canton du Pellerin dans le but de lui poser un certain nombre de questions relatives à la centrale. Ce sont les gendarmes qui au bout de ce temps ont demandé aux manifestants de libérer M. Lambourg.

PENDANT LA SEANCE

Un rassemblement de 150 personnes avait lieu devant la Préfecture, suivi d'une manifestation en ville. Il s'agissait en grande partie des gens de la région du Pellerin.

L'UNIVERSITE DE NANTES A L'AFFUT DES ANTI-NUCLEAIRES.

Durant le meeting, le CRIN a rappelé :

* L'exposition que d'EDF a pu faire pendant 15 jours au CRDP de Nantes (Centre Régional de Documentation Pédagogique).

Suite à cela les pressions qu'on fait des professeurs pour obtenir une contre information dans les mêmes locaux.

Le CDRP a du accepter et maintenant que l'exposition devait se faire en janvier, le CRDP a trouvé deux bonnes raisons pour l'interdire :

- d'une part, un tract représentant un jeu des des 10 erreurs "offert par l'EDF"

3 JOURS D'ÉCOLOGIE

invitant à un concours de dessins d'enfants qui seraient exposés au CRDP ; M. Boullard dit "on ne m'a pas demandé mon avis !"

- d'autre part, un tract intitulé "complexe nucléaire au Pellerin" qui dit que "400 000 habitants seraient contaminés quotidiennement par les rejets radioactifs issus du fonctionnement normal de la centrale". M. Boullard, directeur du CRDP affirme que c'est faux gratuitement et veut se servir de cela pour diminuer la crédibilité des anti-nucléaires.

Prétextes futiles pour interdire l'exposition de ces professeurs au CRDP.

LES THEMES

- Information sur le nucléaire ;
- les autres sources d'énergie ;
- la protection de la nature.

LE PROGRAMME

Toute la journée de 9 H à 12 H et de 14 H à 19 H Bourse du travail.

- * Exposition par panneaux ;
- * discussions ;
- * projections de diapositives :
 - diapos EDF avec commentaire GSIEN ;
 - diapos sur le solaire ;
 - diapos sur le littoral vendéen.
- * projections de bandes vidéo :
 - "chronique de la lutte anti-nucléaire : Flamanville, Ezeven" ;
 - "exemple : Dampierre : un paysan expulsé raconte".

NON A L'AMPHI A DE LA FAC DE SCIENCES

*Suite et fin
"AMPHI"
TRIOMPHÉ
à l'AMPHI
de la Fac de Sciences*

Samedi après-midi, 8 janvier, une cession d'information pour les enseignants, sur le nucléaire organisée par le CRIN avec la participation du groupement scientifique pour l'information sur l'énergie nucléaire devait se passer à l'amphi A de la fac de sciences.

Au dernier moment, le CRIN est prévenu qu'il n'aura pas l'amphi.

La raison : "risque de troubler l'ordre public".

PAS DE CE LOCAL CHEZ NOUS

Sparfel (président de l'université) fait des essais pour vider la S.E.P.N.B. (Société d'Etude et de Protection de la Nature en Bretagne) des locaux de la fac de sciences où elle se trouve actuellement.

QU'ONT VOTE LES CONSEILLERS GENERAUX ?

- 33 pour
- 9 contre
- 2 abstentions

correspondant APL

LE VENDREDI 21 A 20 H 30 BOURSE DU TRAVAIL

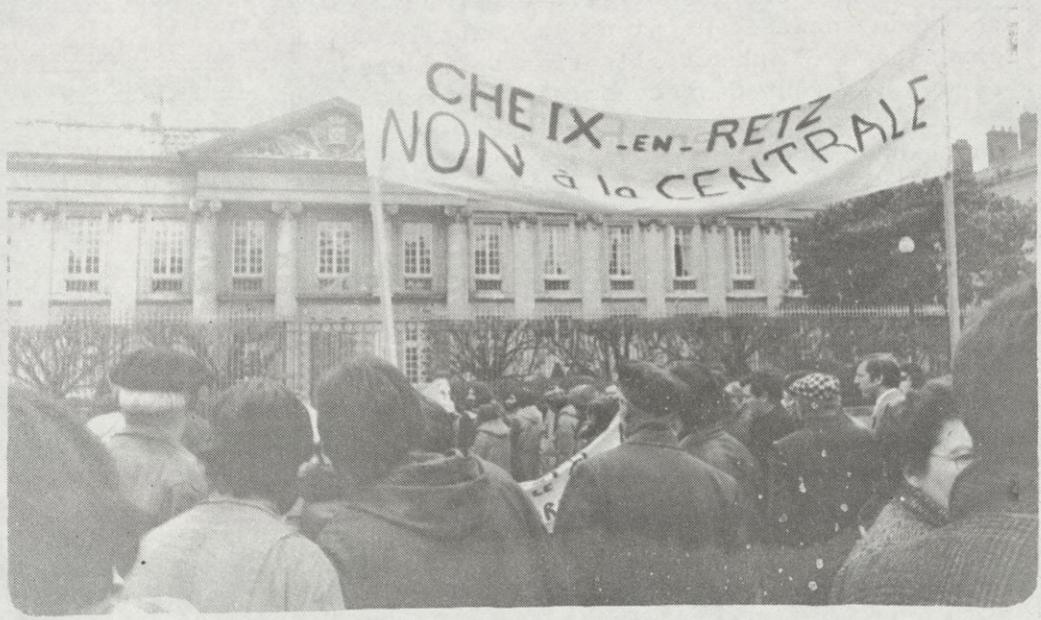
Film : "Golfech mon amour" Débat
Un avant-goût de la catastrophe vers laquelle nous allons.

LE SAMEDI 22 A 20 H 30 BOURSE DU TRAVAIL

Film : "Braud Saint-Louis" Débat
Ce qui se passe sur un site existant, la répression policière à l'oeuvre.

LE DIMANCHE 23 A 20 H 30 GRANGE DE LA GENE-RAUDIÈRE

Un peu de fête avec le groupe de "jazz-paysan" : "L'ÉTRON FOU".



POUR LE DÉBAT

autour de l'apl

A - PRÉSENTATION

Une réunion élargie du Collectif APL a eu lieu toute la journée du dimanche 9 janvier dernier. Elle comprenait à la fois des membres du collectif mais aussi les différents correspondants APL, collaborateurs réguliers du bulletin (Vent de la Zone, Tréfi, Gautier).

Cette réunion a été provoquée par le collectif APL, d'une part, parce que l'orientation politique APL n'est pas l'exclusion des membres "permanents" du collectif, d'autre part, à la suite des questions qui se sont posées après la publication de certains articles ou débats ; elle avait également pour but de discuter et tenter de résoudre tous les problèmes se posant quant à l'APL et à son orientation politique générale.

B - Plusieurs points sont à souligner ici

- D'une part, cette réunion n'a pas traité de toutes les questions touchant à l'APL faute de temps certainement et n'a pas donné de solutions évidentes non plus, même si elle a eu le mérite d'avoir fait apparaître plus clairement les différentes tendances et conceptions des divers participants directs à l'APL.

- Ces divergences, voire même ces oppositions sur certains sujets découlent non du goût pour la polémique, mais de l'importance grandissante du bulletin ; de plus, les positions exprimées ne sont pas obligatoirement antagoniques.

- D'autre part, le débat continue tant à l'intérieur du collectif que d'une façon plus large et démocratique ; une AG des lecteurs aura lieu début février. Le présent compte - rendu a donc pour objet de poser les problèmes et d'être une contribution au débat.

A - L'ordre du Jour.

- Les points fixés à l'ordre du jour concernaient la position APL sur les points suivants :

- Les débats sur la Librairie 71,
- La CFDT,
- Les dessins dans le bulletin,
- Les municipales.

- Deux points pourtant proposés à l'ordre du jour n'ont pas été abordés lors de cette réunion, les dessins et les municipales.

C'est donc autour des deux points restants, CFDT et Librairie 71, que devait s'orienter le débat, pour déboucher sur la question plus générale des débats dans l'APL et des prises de position politiques de celle-ci.

B - Pour une lecture honnête du compte-rendu

Le compte rendu respectera ces trois points de la discussion.

Il était hors de question, tant pour des raisons de place que pour des raisons de compréhension, de retranscrire le débat in-extenso, ou de prendre en compte toutes les nuances et évolutions des diverses positions.

C'est pourquoi les positions les plus marquantes ont été systématisées, et apparaissent dans la forme adoptée pour ce compte-rendu comme l'affrontement de deux tendances : rien n'est plus faux en réalité.

D'une part, il n'est pas certain que les positions divergentes soient totalement antagoniques ; d'autre part, les positions sont pour bien des participants plus nuancées ; enfin, certains peuvent sur un sujet ou un autre adhérer à certaines critiques et ne pas se reconnaître dans d'autres.

Une lecture honnête de ce compte-rendu doit tenir compte de ces faits, et non pas conclure sommairement à l'existence de deux clans, de deux tendances irrémédiablement opposées.

l'apl et la question de la C.F.D.T.

I - RESUME DES CHAPITRES PRECEDENTS.

- G. DECLERCQ, ancien secrétaire de l'Union Régionale CFDT des Pays de Loire, à qui l'APL avait demandé une interview à l'occasion des journées CGT-CFDT "Vivre au Pays" du 23 octobre 76, refuse.

Motif invoqué : l'anti-syndicalisme de l'APL.

- A la suite du Congrès de l'UR CFDT des 11 et 12 novembre, un article signé "un délégué syndical" parait dans l'APL n° 163 (Page 5). Cet article très critique, est le seul compte-rendu du Congrès dans le bulletin.

- G. DECLERCQ publie une interview dans Rouge, journal de la LCR. L'APL reprend des passages de cet interview et s'étonne de cette attitude. (Cf APL n° 165).

- Une lettre de L. ALLARD de l'UR CFDT est adressée à l'APL, s'étonnant (pour le moins) de la parution de l'article sur le congrès régional.

- La section CFDT de DUBIGEON à laquelle l'APL avait demandé d'assister à la conférence de presse qu'elle donnait, refuse. (Ce cas s'était déjà produit pour d'autres sections).

II - DES CRITIQUES.....

Ces critiques sont diverses et nuancées. Elles sont présentes à l'intérieur du Collectif pour certains, et à l'extérieur parmi certains abonnés ou amis de l'APL.

Il semble aujourd'hui qu'une lettre d'un délégué CFDT de BRISSONEAU, reçue il y a plusieurs semaines, et en discussion jusqu'ici, reflète cette position dans ces grandes lignes. Nous publions donc cette lettre :

"A plusieurs reprises, l'APL s'est plaint du refus de G. DECLERCQ d'accorder une interview à l'APL. (Dans les n° des 19/10 et 13/12).
En tant que lecteur de l'APL et délégué CFDT, dans une entreprise de la métallurgie, je me sens concerné par cette question et j'apporte donc mon point de vue (partagé par d'autres camarades de mon entreprise).
Pour expliquer ce point de vue, je ne prendrais qu'un exemple : l'article paru dans l'APL du 29/11 sur le Congrès Régional CFDT. Cet article est signé "un délégué". Présenter cet article, signé de façon floue, et sans commentaires, veut dire en fait que c'est le collectif APL qui en endosse la responsabilité.
Or, cet article est une attaque virulente du Congrès et de l'ensemble de la CFDT de la Région. Je ne discuterai pas du contenu des critiques faites à l'organisation du congrès ou à la campagne anti-gauchiste de la confédération. Certaines de ces critiques sont justes. Mais certaines aussi sont grossières. Par exemple : attaquer le permanent des Métaux Nantes en disant "aux Métaux, les adhérents ne sont jamais consultés", ce n'est pas une critique sérieuse. Cela prouve que le "délégué" et l'APL n'ont mené aucune enquête sur ce que représente le fonctionnement concret d'un syndicat comptant 5 000 adhérents.
.../...



Ce qui me paraît grave c'est que l'APL attaque vivement la CFDT, et dans le même temps réclame des rapports "normaux" avec cette organisation. Il faut choisir ! On ne peut pas prétendre avoir des rapports "normaux" avec une organisation si dans le même temps, on lui crache à la gueule.

En fait, le problème central est de savoir si c'est le rôle de l'APL de critiquer le fonctionnement et la ligne d'une organisation ouvrière, de l'extérieur.

Si la CFDT n'est pas toujours conforme à ce qu'on voudrait, qui va la transformer ?

Les militants qui y militent régulièrement, qui y posent les problèmes (dans le respect des règles de la démocratie), et qui veulent en faire avec les travailleurs un instrument mieux adapté à la lutte des classes ou bien l'APL ?

Je suis certain que si vous continuez sur cette voie là, le seul résultat sera un isolement de plus en plus grand de l'APL.

Par contre, le problème est différent quand une structure de la CFDT (Section syndicale, syndicat ou union locale...) décide de rendre publique une prise de position. Alors là, le rôle de l'APL est de la publier de façon à ce qu'elle ne soit pas étouffée (à charge de l'APL aussi de publier une éventuelle réponse d'une autre structure CFDT).

Si vous ne respectez pas ces règles, c'est-à-dire, si en fait, vous apparaissez comme le moyen d'expression d'une ligne politique précise (et c'est de plus en plus le cas), alors l'APL ne sera même plus un instrument utilisable pour les militants CFDT qui ne sont pas d'accord avec certaines positions ou pratiques majoritaires.

Ceci est d'autant plus inquiétant que l'APL semble vouloir trans-

former aussi la ligne de la Librairie 71, là aussi de façon extérieure, et en faisant des critiques et propositions assez irresponsables : par exemple proposer que la Librairie soit animée et gérée par tous les clients (un "collectif assumant la gestion-animation" et composé par tous les usagers de la Librairie). Ça rappelle curieusement les vieux mots d'ordre du style "tout le pouvoir à l'AG" !...

Par exemple en proposant que la Librairie ait un mini-bus... sans doute payé par l'APL ! (cf. le texte signé "9 amis de la Librairie", n° 165).

L'APL "juge" le syndicat, l'APL "juge" la librairie 71. Mais du haut de quoi ?

En voulant "juger" ainsi, vous risquez de ne plus faire correctement votre travail : ce travail, c'est de faire circuler des informations sur les luttes ouvrières et populaires de toutes sortes, en particulier celles qui ne circulent pas dans les moyens d'informations qui sont aux mains de la bourgeoisie. Et c'est déjà énorme !

De la même façon que le travail de la Librairie 71 c'est de vendre des bouquins d'extrême-gauche et de gauche, et donc de répandre les idées politiques correspondantes. Si elle commence à censurer ou si elle n'élargit pas son image, si elle devient l'instrument d'une tendance précise, alors son écho sera limité et les idées révolutionnaires ne circuleront pas largement. Et en plus, elle ne pourra plus vivre (un détail qui a son importance).

Ni l'APL, ni la Librairie ne seront l'Etat-Major de la révolution ; il faut vous faire une raison ! Mais si elles font correctement leur travail de faire circuler les informations et les idé's, alors elles constituent des points d'appui précieux pour les militants qui luttent pour une transformation révolutionnaire de la société .

Un militant syndicaliste
de Brissoneau et Lotz-
Marine.

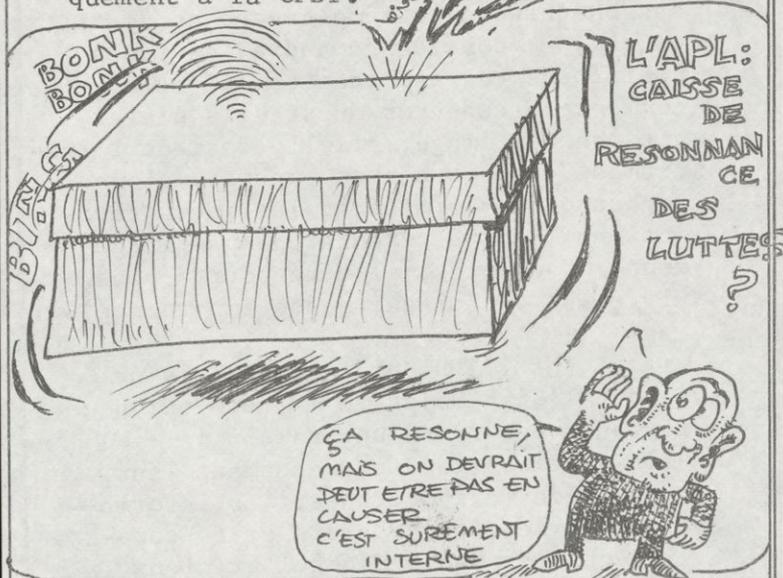
III - ET QUELQUES QUESTIONS...

Si d'une façon générale, il semble admis pour une grande majorité des participants à la réunion que l'article sur le congrès régional de la CFDT posait bel et bien un problème de signature et qu'il avait en outre le défaut d'être le seul article sur le sujet (d'où le risque d'identifier ces positions avec celles de l'APL), plusieurs réponses ont été faites sur les points précédents par d'autres camarades :

1) D'une part, il est faux de dire qu'il existe des débats internes et donc "secrets" car :

- le caractère interne d'un débat est apprécié de façon différente selon qu'il s'agisse de l'UR, de l'UD, d'une section, d'un courant, ou d'un individu. Il est difficile pour le collectif de faire le tri.

- Invoquer le caractère "interne" d'une question revient, de fait, à empêcher que le débat ait réellement lieu. Bien souvent, une prise de position publique peut avoir une certaine efficacité pour qu'il se déroule ; cette dernière considération n'étant pas applicable uniquement à la CFDT.



2) Quant au fait de ne reconnaître le droit d'expression qu'aux structures syndicales ou aux courants organisés représentant un rapport de forces réel (et d'ailleurs impossible à apprécier les trois-quarts du temps) cela amène à un

monopole de l'information à leur profit et donc de refuser le droit à l'expression aux minoritaires dans l'APL.

Un des rôles de l'APL au niveau de l'information est justement d'offrir cette possibilité à ceux qui ne peuvent briser le silence autrement : un individu a donc parfaitement le droit de s'exprimer dans l'APL.

3) Le problème posé par l'anonymat d'un article critique n'est pas si simple ne serait-ce que pour des raisons de répression patronale.

4) Quant au fait de dire que tel ou tel article gêne le travail fait par certains syndiqués CFDT, si cela est vrai pour certains (et l'APL doit en tenir compte), d'autres syndiqués estiment que leur désaccord avec l'organisation doit être rendu public.

Le choix n'est pas simple pour le collectif, d'autant plus que ne pas passer un article est un choix.

Cette question pose le problème de contacts plus fréquents, tant avec la CFDT en tant que telle, qu'avec les correspondants APL appartenant à la CFDT. D'une façon générale, il pose la question du contrôle de ceux dont l'action est rapportée sur ceux qui la rapportent. (rédacteur article, ou collectif APL.).

5) Quand on pose le problème des relations APL-CFDT, il est étonnant qu'on ne pose que celui des "torts" ou des critiques à faire à l'APL.

Par contre, le problème posé par l'attitude de G. DECLERCQ (refus d'une interview à l'APL alors qu'il l'accepte pour Rouge) pose un problème grave, qui concerne beaucoup de gens.

Face à cette attitude et à ce qu'elle sous-entend, se pose la question de la liberté de la presse révolutionnaire locale.

Il est bizarre de ne poser que le premier terme du débat et de ne pas tenir compte du second.

LE DÉBAT AUTOUR DE

l'apl et la Librairie 71

I - PRESENTATION DU DEBAT.

1) L'ampleur du débat sur la Librairie 71, ou plutôt la violence des réactions qu'il a suscitées, en faisait un point obligatoire de l'ordre du jour, certains camarades liant d'ailleurs l'attitude de l'APL envers la CFDT à celle qu'elle a eue avec la Librairie 71.

2) La présence simultanée à ce collectif élargi de membres du conseil d'administration de la Lib. soutenant les positions majoritaires de celui-ci et de membres du collectif ayant participé à des prises de position sur cette question a donné à ce débat un arrière-plan de la continuation de la polémique existant quant au fonctionnement de la Librairie.

Ainsi, le texte des anciens salariés de la Lib. fut-il qualifié d'"inexact", ce que certains pouvaient contester et la position des "9 amis de la Lib." d'irréaliste, ce qui pouvait amener la même remarque.

II - RESPONSABILITE POLITIQUE ET ROLE DU COLLECTIF

1) Certaines critiques n'étaient pas nouvelles.
Pour quelques camarades, le débat était irresponsable et ne tenait pas compte des réalités de la Lib. et des dangers qu'elle courait de ce fait.
On voyait dans cette volonté du débat ressurgir les vieux démons du gauchisme qui sont de ne pas voir les implications politiques des actions qui sont menées.

D'autre part, cette critique ne tenait pas compte des priorités politiques.

2) D'autres camarades soulignaient le fait que dans cette question, l'APL n'avait pas été un écho du débat, mais au

contraire, partie prenante dans celui-ci : par exemple, le texte signé "les 9 amis de la Librairie" avait été proposé à la signature du collectif.

3) S'il semble évident pour tous les présents que le débat avait été mal engagé et mal maîtrisé par le Collectif, certains voyaient dans ce fait la nécessité de l'interrompre sans préciser à quel moment.

La parution du texte signé "deux anciens salariés de la Lib." (Cf APL n° 165) si elle était normale pour ceux qui étaient partisans d'une prise de position de l'APL dans le débat, ou pour ceux qui ne se sentaient pas en droit d'empêcher deux anciens salariés de la Lib. de s'exprimer sur leur travail, apparaît pour d'autres par le moyen de pression que l'APL a fourni aux salariés, en publiant ce texte, comme le signe d'un dérapage du débat tournant à l'affrontement entre deux institutions.

III - DEBAT INTERNE OU DEBAT PUBLIC ?

Outre cela, les critiques formulées ont suscité un certain nombre de réponses.

1) D'autre part, les questions sur la gestion de la Lib. (et donc sur son orientation politique) pré-existaient à la publication par l'APL des divers textes (et de plusieurs années).

- Cela repose la question des débats internes, mais ce qui est en cause ici tout comme la question des priorités politiques n'est pas la forme du débat mais le fait qu'il puisse simplement avoir lieu.
Cela pose le problème de savoir qui est concerné par la Lib. S'il ne s'agit que du conseil d'administration c'est-à-dire ceux qui en détiennent le capital, ou également les employés et usagers de cette librairie ?

- La publication du texte des deux anciens salariés, texte qui était déjà public, n'est venu que de l'impossibilité d'obtenir un débat plus démocratique organisé par la Librairie.

.../...

2) D'autre part, on ne peut que constater que les questions posées par le Collectif APL à la Librairie (cf APL n° 161, page 15) :
Quelle riposte à l'Attentat ?, la question de la sécurité, l'orientation politique, n'ont pas reçu de réponses.

- Enfin, la question du droit de critique des institutions d'extrême-gauche se trouve ici posée dans la possibilité qu'elle a d'exister.

quelle orientation pour le collectif ?

A - LE ROLE DE L'APL

Il a trois aspects actuellement :

- D'une part, son rôle traditionnel d'Agence de Presse, de publication des différents communiqués et compte-rendus.

Ce rôle est important et doit continuer.

- D'autre part, une démarche de recherche de l'information, c'est l'enquête APL, qui malgré les réticences qu'elle avait suscitées quand elle a été prise, ne semble plus poser de problèmes.

- Enfin, les débats et les prises de positions politiques du collectif. C'est sur ce dernier point qu'ont porté les discussions.

B - LES DANGERS DE L'INTERVENTIONNISME FEUTRE.

- Pour certains, la participation de différents individus ou groupes dans l'APL n'est pas le fait du hasard, et une pratique commune peut conduire à avoir des positions politiques communes allant bien au-delà de l'information.

D'om la tentation de faire connaître ces positions par des biais divers; il y a là un danger réel de manipulation et il vaut mieux avoir l'honnêteté de prendre ces positions franchement.



C - DEUX POSITIONS DIFFÉRENTES.

Les positions exprimées lors de la réunion peuvent se systématisées en deux "tendances".

1) Pour certains, il y a un refus des prises de positions politiques, hors des problèmes de l'information, c'est-à-dire de l'expression politique en tant qu'organe de presse.

Ces prises de position risquent d'amener l'APL à se comporter comme un parti politique précis, ce qui aurait entre autres conséquences, une perte d'audience.

Il faut adopter une plate-forme pour l'APL redéfinissant et approfondissant les points suivants :

- Service des luttes populaires.
- Anti-capitalisme.
- Autonomie politique et matérielle.

2) Pour d'autres, l'APL a toujours une expression politique implicite et peut avoir une expression politique affirmée sur certains faits (exemple cité : racisme, fascisme), amener en tant que telle une critique par rapport à des faits politiques ponctuels.

L'APL, non seulement, rend compte, mais peut aussi impulser des débats à condition d'en avoir la maîtrise, ce qui est une prise de position politique tant par rapport au fait de décider d'un débat que quant aux répercussions qu'il peut avoir.

Dans cette optique, une plate-forme ne saurait être une solution efficace aux problèmes de l'APL.

D - EN GUISE DE CONCLUSION...

Le débat sur ce sujet, bien que largement engagé par les points précédents de la CFDT et de la Librairie, n'a pas continué faute de temps ; c'est ainsi qu'un au moins des termes de ce débat à savoir ce que l'on pouvait entendre par "prise de position politique" n'a pu être éclairci.

Il est certain que cette question devra être discutée de nouveau.

MEMORANDUM FOR THE RECORD



[Faint, illegible text block occupying the middle section of the page, possibly containing the main body of a memorandum.]

[Faint, illegible text block at the bottom of the page, possibly a signature line or footer.]

[Faint, illegible text block in the bottom left corner, possibly a date or reference.]

